Ligue de Bourgogne
Franche-Comté des Échecs

Cahier des charges
Championnats de Bourgogne et de Franche-Comté des Jeunes

CHAMPIONNAT INTERDEPARTEMENTAL JEUNES

Samedi 13 et dimanche 14 février 2027

Avant-Propos

Les championnats de Ligue des Jeunes sont qualificatifs pour le championnat de France. Le nombre de qualifiés par catégorie est fixé par la FFE et consultable sur le site fédéral. Les organisateurs doivent s'y référer. **A l'issue du championnat de ZID, l'arbitre doit envoyer la liste des qualifiés pour le championnat de France à la ligue sous 48h.**

Ce championnat est pour de nombreux jeunes la récompense de la saison sportive.
Ainsi, la qualité d'organisation de la compétition doit être la priorité de chaque club organisateur.

1) Attribution

Tout club de sa zone de jeu peut organiser le championnat, il y a un championnat en Bourgogne et un en Franche-Comté. Il doit faire acte de candidature, et se conformer aux dates inscrites au calendrier de la ligue Bourgogne Franche-Comté. Cette saison la compétition se déroulera les 13 et 14 février 2027.
Un club ayant organisé la compétition l'année précédente n'est pas prioritaire pour l'attribution de l'organisation.
Tout candidat s'engage à respecter le cahier des charges et le règlement de ligue des championnats de Bourgogne Franche-Comté Jeunes et à agir en tant que représentant de la ligue.

2) Règlement

L'organisateur doit rédiger le règlement du championnat qui doit être en conformité avec celui de la Ligue. Le projet de règlement doit être envoyé à la ligue 45 jours avant la date du championnat pour validation avant sa diffusion aux clubs.
Il devra comporter le nombre de places qualificatives pour le championnat de France par catégorie.
Il devra être affiché en salle de jeu et en salle des accompagnateurs avant le début des tournois.

3) Salles

L'organisateur doit offrir des conditions de jeux conformes aux règlements sportifs de la FFE. La salle de jeu devra disposer d'un accès PMR. Le lieu du championnat doit être conforme à l'accueil d'enfants, tant au niveau de la sécurité qu'au niveau du confort.
Proposer une autre salle séparée de l'aire de jeu, suffisamment vaste pour servir de salle d'analyse, mais aussi de salle d'attente et de pique-nique pour les joueurs et les accompagnateurs.

4) Matériel

Les feuilles de parties, jeux, échiquiers et pendules sont de la responsabilité de l'organisateur.

5) Récompenses

Tous les joueurs du tournoi seront récompensés : les trois premiers de chaque catégorie recevront un trophée (**taille minimum pour des coupes** : 30 cm pour le premier, 25 cm pour le deuxième et 20 cm pour le troisième), les autres auront une médaille.

6) **Subvention et Indemnisation**

La Ligue n'effectuera de remboursement que sur les **devis présentés en amont du championnat et validés par le Responsable du Secteur Jeunes et les membres du bureau de la ligue.**
Les arbitres et les récompenses ne seront réglées qu'après réception des droits d'inscription.

- La Ligue verse une subvention en cas de nécessité de location de salle à hauteur de 5€ par participant sur présentation de la facture de location.
- La ligue rembourse les frais d'arbitrage pour un arbitre jusqu'à 100 participants, deux arbitres au-delà. L'organisateur peut choisir de prendre plus d'arbitres, ils seront alors bénévoles ou à sa charge.
- La ligue rembourse les récompenses sur présentation de la facture avec un plafond correspondant à 650 € pour les coupes et 3 € par joueur **ne recevant pas de coupe** pour les médailles (ou autres récompenses), montants qui peuvent être répartis différemment. **Le dépassement de ce plafond est à la charge du club organisateur.**

7) **Restauration**

L'organisateur devra proposer une buvette et/ou de la restauration rapide sur place.
Les recettes de la buvette sont perçues par le club organisateur.
Un pot de clôture doit être prévu.

8) **Logement**

S'il le souhaite, l'organisateur peut proposer une liste de logements à tarifs abordables.

9) **Droits d'inscription**

La ligue perçoit les droits d'inscription qui sont de 5€ par jeune.
L'organisateur doit récolter ces droits et les remettre à la Ligue sous 8 jours.
Aucun participant ne doit être apparié si ses droits d'inscription ne sont pas réglés.

10) **Communication**

L'organisateur doit communiquer les renseignements nécessaires (horaires, adresse précise du lieu du championnat, règlement, logements disponibles à proximité, etc.) à tous les clubs de sa ZID et à la ligue, au moins un mois avant le championnat, pour permettre aux familles de s'organiser.
L'affiche annonçant le championnat doit comporter le logo de la ligue et celui de la Région.

Un article (résumé et photos respectant le droit à l'image) doit être envoyé au web master de la ligue ou à défaut au responsable Jeunes, pour diffusion sur le site de la ligue.

11) **Déontologie**

Les organisateurs et les arbitres en tant que représentants de la ligue doivent faire preuve de déontologie et de respect à l'égard des dirigeants de la ligue et de la FFE